

Membres en exercice	11
Présents	6
Représentés	2
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

## COMMUNE DE MARVAL

### Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal du

14 avril 2025

Délibération n° 25/2025

portant sur le vote des taux de fiscalité directe locale

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 14 avril 2025 à 10 heures, selon convocation en date du 7 avril 2025, sous la présidence de Pierre HACHIN, Maire, Marie LINET étant secrétaire de séance.

Présents : Dominique BERTRAND ; Rachel HAAG ; Pierre HACHIN ; Edith LEGER ; Marie LINET ; Jérôme SUET

Absents excusés : Renée PIRONNET (pouvoir donné à Dominique BERTRAND) ; Carole RELAND ; Sylvain CASSORE (pouvoir donné à Jérôme SUET) ; Léa BLANC

Monsieur le Maire rappelle les taux de taxes directes locales votés en 2024 et donne connaissance des bases prévisionnelles et du montant des allocations compensatrices pour 2025.

Considérant les ressources nécessaires à l'équilibre du budget primitif de 2025, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux votés en 2024 concernant les taxes foncières (bâti et non bâti) et de se prononcer sur le taux de taxe d'habitation :

- Taxe foncière (bâti) 34.11 %
- Taxe foncière (non bâti) 84.16 %
- Taxe d'habitation 11.50 %.

Fait à MARVAL, le 15 avril 2025

Marie LINET,  
Secrétaire de séance

Pierre HACHIN,  
Maire



